

BLOC DE COMPÉTENCES N° 1

Concevoir un home studio son / vidéo écoresponsable

Compétences C1 à C6

Activités	Compétences	Critères d'évaluation
<p>A.1 Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un home studio son/vidéo en recueillant les informations et en analysant le contexte de configuration et d'aménagement d'autres studios.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recueil des informations. -Analyse des contraintes du cahier des charges. -Identification des enjeux. -Budgétisation du projet. -Prise en compte des situations de handicap. -Rédaction d'une étude de faisabilité. -Élaboration des fiches techniques. -Respect des normes et de la réglementation. 	<p>Le candidat doit présenter un document technique « étude de faisabilité d'un home studio son/vidéo écoresponsable» dans le respect d'un cahier des charges donné par un client fictif.</p> <p>C.1 : A la demande d'un client fictif, analyser le cahier des charges pour la conception d'un home studio écoresponsable en tenant compte des contraintes imposées: géographiques, budgétaires et type d'usage (beatmaker, compositeur, arrangeur, etc.), afin de rédiger un document technique des besoins impératifs à prendre en compte dans l'étude de faisabilité.</p>	<p>CE 1.1 Le cahier des charges est analysé et argumenté:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les besoins sont listés et organisés selon les priorités. -De pratique personnelle (beat maker, enregistrement solo, groupe, influenceur, etc.) -De localisation et d'emplacement -De délais d'exécution de la conception -Un budget prévisionnel est présenté (matériel technique, aménagements, etc.) réaliste, actualisé et adapté au cahier des charges.
	<p>C.2 : Etablir une étude de faisabilité sur la conception générale d'un projet home studio son/vidéo, en prenant en considération les contraintes de localisation du projet et d'implantation, économiques, financières, commerciales (étude du marché) et humaines (incluant les situations de handicap), en exploitant des éléments issus de la veille technique, professionnelle et réglementaire réalisée afin de satisfaire aux exigences techniques et pratiques du projet.</p>	<p>CE 1.2 L'étude de faisabilité pour la conception d'un home studio son/vidéo écoresponsable est établie avec précision :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La localisation est définie sur un plan indiquant l'accessibilité, les services, etc. -L'implantation de la structure dans un lieu adapté (maison, hangar, garage, etc.) à la création d'un home studio dispose au préalable des éléments indispensables (réseau électrique, eau, etc.) qui seront listés et détaillés sur une fiche technique. -Les facteurs économiques et financiers déterminant la rentabilité du projet sont présentés dans une étude du marché. -Les facteurs commerciaux (opportunités du marché, évolutions éventuels à prévoir, clients et cibles potentiels) sont identifiés et présentés dans l'étude du marché. -Les facteurs juridiques, les réglementations (incluant les

		<p>normes “handicap”, et de sécurité) sont listés et respectés. -La veille technique et les sources sont présentées et adaptées au secteur du son.</p>
<p>A.2 Ecoconception d’aménagement et d’installation d’un home studio son/vidéo éco conçu avec budgétisation et traitements acoustiques.</p> <p>-Analyse des traitements acoustiques.</p> <p>-Analyse et sélection du matériel écoresponsable adapté au budget.</p> <p>-Rédaction d’un diagnostic de performance énergétique et acoustique.</p> <p>-Rédaction d’une proposition de configuration générale graphique.</p>	<p>A partir de l’étude de faisabilité d’un home studio son/vidéo écoresponsable le candidat doit présenter une proposition de configuration par schémas graphiques en tenant compte des traitements acoustiques.</p> <p>C.3 : Illustrer sur des schémas graphiques l’application des traitements acoustiques d’un home studio écoresponsable, en tenant compte des contraintes techniques et réglementaires (diagnostic environnemental, normative, qualité acoustique), en contrôlant les effets tels que la réverbération, les bruits, les fuites sonores, les réflexions, etc. afin de proposer un aménagement qui répond à un environnement d’écoute, avec une acoustique contrôlée et neutre, souhaité.</p>	<p>CE 1.3 Les impératifs acoustiques sont identifiés, analysés et une proposition de configuration générale d’application (isolation écoresponsable, position de régie, etc.) est illustrée sur des schémas graphiques détaillés avec:</p> <p>-Le diagnostic de l’environnement direct et indirect (voisinage, bruits extérieurs, canalisations, etc.). -La réglementation du secteur (affectation des sols, protection des écosystèmes, performances énergétiques, nuisance et pollution sonore, etc.). -L’évaluation de la qualité acoustique naturelle de la pièce (réverbération, écho, etc.).</p> <p>Une synthèse est élaborée dans un tableau illustré reprenant les éléments généraux proposés tels que l’isolation phonique écoresponsable (exemple à base de coton, textile recyclé), la performance énergétique, le respect des normes, etc.</p> <p>Une proposition graphique est fournie en format A3 identifiant les traitements acoustiques écoresponsables appliqués au projet.</p>
	<p>C.4 : Déterminer l’équipement d’un home studio son/vidéo en tenant compte des impératifs d’éco responsabilité et du respect de l’enveloppe budgétaire destinée afin de répondre à une démarche de limitation de l’impact environnemental.</p>	<p>CE 1.4 L’ensemble du matériel nécessaire pour un home studio son/vidéo écoresponsable est présenté à partir d’un dossier technique comportant :</p> <p>-Une liste des besoins en matériaux dans une démarche d’écoconception. -Un tableau comparatif des matériaux écoresponsables nécessaires, indiquant leurs atouts et leurs défauts (qualité, prix, recyclabilité, indice de réparabilité, etc.). -Un budget prévisionnel du matériel et équipement nécessaire en respectant l’enveloppe budgétaire.</p>

<p>A.3 Élaboration d'une proposition d'aménagement, dans le respect des exigences techniques et pratiques s'adaptant aux situations de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Établissement d'un plan d'aménagement à l'acoustique contrôlée. -Positionnement de l'éclairage. -Synthèses graphiques des répartitions des espaces et de l'accessibilité. -Évaluation ergonomique. -Sélection du matériel (console, enceintes, monitoring, ...) -Positionnement du matériel sur le plan. -Conception d'un plan de câblage. -Prise en compte de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. 	<p>En tenant du cahier des charges, le candidat présente une proposition (schéma et plan) d'aménagement et d'installation du matériel en tenant compte des situations de handicap.</p> <p>C.5 : Bâtir un plan d'aménagement d'un Home Studio en respectant les principes de conception fonctionnels de l'espace de travail audiovisuel (disposition structurelle des zones de travail, d'ergonomie, d'acoustique, d'illumination, etc.) et en y intégrant les situations de handicap, pour mieux répondre aux besoins organisationnels du projet.</p>	<p>CE 1.5 Un plan d'aménagement (matériel et éléments de sonorisation) est présenté de manière synthétique indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La répartition de l'espace et la mobilité. -Le placement des équipements. -La position du matériel d'éclairage. -La position du chauffage. -Les éléments acoustiques (mousse anti bruit, rideaux etc.). -L'isolement sonore entre les différents espaces. -Les communications visuelles entre les différents espaces (vitre communicante, etc.). -Les installations de sécurité (indicateurs sortie de secours, etc.). -La configuration ergonomique des équipements. -La prise en compte des situations de handicap (mobilité réduite, guide lumière malvoyante, etc.).
	<p>C.6 : Concevoir un plan câblage d'un home studio son/vidéo en sélectionnant des matériels (câblage, raccordements, branchements, etc.) adaptés à la NF de sécurité, éco énergétiques et réutilisables pour assurer la mise en place d'installations fiables respectant les règles durables et assurant la sécurité des participants et des biens matériels.</p>	<p>CE 1.6 Un plan d'implantation des câbles, branchements et raccords est présenté (avec différenciation par type de ligne et/ou de couleurs). Le plan respecte la réglementation visée par la norme NF (SSS Norme 54-24).</p> <ul style="list-style-type: none"> -Console, câblages et micros XLR. -Monitoring, retour et enceintes JACK. -Dispatch (répartiteurs d'entrée son en 2, 3 ou en 4) en XLR ou JACK. - Une évaluation qualitative des matériels de câblage sons (raccordements, branchements, etc.) adaptés à la NF de sécurité, éco énergétiques et réutilisables.

Modalité: mise en situation professionnelle reconstituée.

En répondant à un cahier des charges, le candidat prépare un projet éco-conçu d'un home studio son/vidéo d'un maximum de 16 pages + 3 plans format A3 et présente un entretien technique devant le jury composé de 3 professionnels du son.